

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 novembre 2011

DATE DE CONVOCATION :	24 octobre 2011	MEMBRES EN EXERCICE :	13
DATE D’AFFICHAGE :	24 octobre 2011	MEMBRES PRESENTS :	13
		MEMBRES REPRESENTES :	0

L’an deux mil onze, le 09 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, VAULTIER

MM. BOEDARD, CARTIER, DAVID, DELAVAUT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT, ROSE.

Daniel FREHAUT est nommé secrétaire de séance.

• ***Le conseil municipal,***

■ ***à l’unanimité :***

- **ADOPTÉ LES DECISIONS MODIFICATIVES COMME SUIV :**

* section fonctionnement dépenses : article 654 + 1 800 €. ; article 022 – 1 800 €.

* section investissement dépenses : article 1641 + 2 000 €. ; article 020 – 2 000 €.

- **ADMET EN NON-VALEUR** un état de titres non recouverts pour un montant de 1 716,23 €.

- **DESIGNE CINDY LOISELIER, ADJOINT ADMINISTRATIF**, comme coordonnateur de l’enquête de recensement des habitants ; fixe à 2 le nombre d’agents recenseurs au titre de l’année 2012, et leurs taux de vacations,

- **ETABLIT à 1 %** la taxe d’aménagement, comme suite à la réforme de la fiscalité de l’urbanisme,

- **DECIDE D’ATTRIBUER** à Mme Yolaine DELIN, receveuse, le taux maximum de l’indemnité de conseil,

- **APPROUVE** les rapports annuels d’activité eau et assainissement présentés par la CREA pour l’exercice 2010,

■ ***à la majorité :***

- **RECOMPENSE LES DIPLOMES** du baccalauréat, B.E.P. et C.A.P. d’un bon d’achat de 40 €.

- **ARRETE LE MONTANT DES INDEMNITES** de fin d’année du personnel communal,

QUESTIONS DIVERSES

- L’avant-projet définitif de la rénovation de la mairie est attendu pour la semaine prochaine.

- La Seine en Partage organise l’opération « Berges Saines ». Cela concerne tous les riverains de la Seine. Un certain nombre de communes ont répondu favorablement, dont VAL DE LA HAYE. La date retenue pour cette journée est le samedi 31 mars, mais chaque commune pourra prolonger son action du 1^{er} au 07 avril. L’initiative sera officiellement lancée le 06 décembre. Des moyens seront à mettre en œuvre.

- Les terrains situés en haut de la rue Pierre Michon, appartenant aux Consorts ROSE, qui devaient être lotis, se révèlent à l'heure actuelle inconstructibles, en raison d'un classement en massif forestier de la forêt de Roumare. Cette décision a été prise par le précédent conseil municipal, dû, semble-t-il, à un manque d'information. Le propriétaire cherche à savoir ce qui s'est passé et va saisir le conseil d'Etat. Cette affaire risque d'être longue. Une rencontre a été organisée avec le propriétaire, des représentants de la CREA et la mairie, afin d'essayer de trouver des solutions.
Jean-Paul DAVID : une décision du conseil municipal datant de 2006 a classé cette parcelle dans le domaine de forêt de protection. Il est difficile de construire à VAL DE LA HAYE aujourd'hui.
Etienne HEBERT : ces terrains ont toujours été potentiellement constructibles.
Daniel FREHAUT : quand j'ai vu le plan, j'ai été surpris.
Etienne HEBERT : il y a d'autres espaces qui sont cités où les propriétaires ont fait des remarques.

- Le logement communal situé au n° 35 du quai Cavalier de la Salle connaît de gros soucis d'infiltration d'humidité. Une canalisation a été changée. Il semblerait que sur un 2^{ème} côté cela s'améliore. Des infiltrations se produisent depuis une dizaine d'années. L'électricité est à reprendre à partir du compteur. Rien n'est aux normes. 2 devis sont arrivés s'élevant à 5 500 €. et 12 500 €.

- La prestation de 2010 pour les décorations de Noël s'est élevée à 12 000 €. Pour cette année, le devis s'élève à 17 000 €. En trouvant une autre prestation de pose et dépose ainsi que l'acquisition du matériel, on peut arriver à trouver une solution à 11 300 €.
Daniel RAGOT : avec des consommations moins importantes.
Jean-Paul DAVID : avant les consommations étaient énormes
Etienne HEBERT : cela ne sera pas mis en place pour le repas des anciens, mais le 10 décembre.
Jean-Paul DAVID : pour un petit village comme le nôtre, faut-il mettre une telle quantité ?
Daniel RAGOT : au bout de 4 ans, le matériel serait notre propriété et garanti pendant 4 ans.
Jean-Paul DAVID : il faudrait en mettre à l'entrée et à la sortie du village, et quelques décorations sur quelques points.
Patrice CARTIER : ce sera moins consommateur d'électricité.

- Jean-Paul DAVID : les jeunes aiment bien faire du vélo, et dernièrement ils en faisaient devant la mairie. Ils pensent que derrière le bungalow de tennis, côté Seine, ils pourraient aménager une piste.
Etienne HEBERT : ils veulent aménager des petits tremplins.
Franck ROSE : il faudrait leur donner un coup de main pour passer la débroussailleuse.

- Etienne HEBERT : une réunion a eu lieu avec les communes voisines et la gendarmerie qui nous propose l'information faite au niveau nationale, mettre des référents par secteur, qui aurait plus ou moins en charge de l'avertir de mouvements suspects ou de véhicules suspects. Il n'y a aucune obligation. Mes collègues et moi-même disons de remettre au goût du jour l'esprit civique des uns et des autres, faire remonter les informations vers la mairie et être un peu plus attentif.

- Franck ROSE : la commission va se réunir le 12 novembre pour choisir les cadeaux du Noël municipal. L'année dernière, on avait innové en faisant participer les jeunes au choix des cadeaux. Nous renouvelons l'opération cette année, et complétons avec des gens de la section « cheveux d'argent » du foyer, 5 personnes sont conviées.
Daniel FREHAUT : une partie des loyers a été payée.
Etienne HEBERT : il y a eu une réaction des locataires qui ont payé une bonne partie de ce qu'ils devaient, malheureusement dans la situation actuelle, il semblerait qu'il y ait un petit peu de relâchement. Il y a de nouveau des loyers qui ne sont pas réglés.
Jean-Paul DAVID : à la date du 05 octobre, il restait 2 200 €. Il y avait un non-respect de leur engagement et rien n'était définitivement réglé. Le bail se termine le 30 juin 2012.
Franck ROSE : le bail ne sera pas renouvelé pour ces locataires ?
Etienne HEBERT : non dans l'état actuel des choses.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)